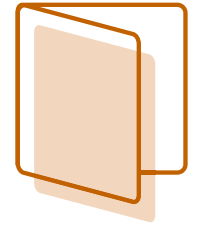


QUE FAIRE APRÈS LA CLASSE D'ACCUEIL ?



Aperçu des orientations pour les jeunes allophones en âge
de 9^e à 12^e année venant d'arriver en Suisse.

TABLE DES MATIÈRES



04

INTRODUCTION
QU'EST-CE QU'UNE CLASSE
D'ACCUEIL ?

05

APRÈS LA CLASSE D'ACCUEIL :
ÉCOLE OBLIGATOIRE
Classes de la voie secondaire
générale (VG) ou de la voie
secondaire pré-gymnasiale (VP)
Classes de 12^e certificative
Classes de raccordement
Pédagogie spécialisée

07

APRÈS L'ÉCOLE OBLIGATOIRE :
TRANSITION 1
Mesures scolaires
Mesures pratiques
Mesures spécialisées

10

APRÈS L'ÉCOLE OBLIGATOIRE :
APPRENTISSAGE
Apprentissage en entreprise
Préapprentissage en entreprise
Apprentissage en école
Centre d'orientation et de
formation professionnelle
(COFOP)

13

APRÈS L'ÉCOLE OBLIGATOIRE :
ÉTUDES AU GYMNASÉ
École de maturité
École de culture générale

14

RESSOURCES

16

VUE D'ENSEMBLE

INTRODUCTION

En Suisse, l'école est obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans. Et il est possible d'y rester jusqu'à l'âge de 17 ans. Pour les jeunes allophones de plus de 15 ans venant d'arriver dans le canton, il existe diverses solutions pour faciliter leur intégration, de l'école obligatoire à la formation postobligatoire. Elles sont présentées dans les pages qui suivent.

Plusieurs éléments sont importants pour la suite de leur formation :

- Le niveau de français.
- La scolarité avant et après l'arrivée en Suisse.
- Les compétences à l'école et en dehors.
- La motivation et le projet.
- La capacité à progresser.
- L'âge et la situation administrative.

QU'EST-CE QU'UNE CLASSE D'ACCUEIL ?

Les jeunes allophones venant d'arriver en Suisse peuvent s'inscrire à l'école de leur domicile jusqu'à l'âge de 17 ans.

A l'école, un entretien d'accueil est organisé avec la direction pour discuter de la suite de la scolarité de l'élève. Dans la plupart des établissements, une classe d'accueil regroupe des jeunes parlant une autre langue. A défaut, l'élève allophone est intégré dans une classe régulière de la voie générale ou de la voie pré-gymnasiale et bénéficie de cours intensifs de français.

La classe d'accueil dure de 1 an à 2 ans. Ses objectifs sont les suivants :

- Enseigner les matières scolaires et le français langue seconde (FLS).

- Transmettre des connaissances de la Suisse.
- Mettre en valeur la langue maternelle, le parcours et les origines des élèves.
- Les orienter vers les options possibles après la classe d'accueil.

Il existe deux types d'enseignement du français :

- Français langue seconde (FLS) dans une classe d'accueil.
- Cours intensifs de français (CIF) dans une classe régulière.

APRÈS LA CLASSE D'ACCUEIL : ÉCOLE OBLIGATOIRE

Après discussion avec l'élève et ses parents ou représentants légaux, le conseil de classe et la direction de l'école prennent une décision pour son orientation, basée sur les projets, les compétences et le potentiel du ou de la jeune.

Voici un aperçu des différentes possibilités, en restant à l'école obligatoire :

CLASSES DE LA VOIE SECONDAIRE GÉNÉRALE (VG) OU DE LA VOIE SECONDAIRE PRÉGYMNASIALE (VP)

L'intégration peut se faire en cours d'année scolaire et concerner seulement certaines matières. Des ajustements d'horaires ou d'objectifs sont aussi possibles, et des cours intensifs de français (CIF) sont organisés. Dans certains établissements, des classes de VG Accueil proposent de passer le certificat de fin de scolarité en suivant des cours de français langue seconde (FLS).



Consultez la brochure :
Je suis en VG... Et après ?



Consultez la brochure :
Je suis en VP... Et après ?



CLASSES DE 12^e CERTIFICATIVE

Les élèves de plus de 15 ans n'ayant pas obtenu leur certificat de fin d'études secondaires VG peuvent fréquenter une classe de 12^e année certificative. Des aides peuvent être mises en place selon la situation.



En savoir plus sur les classes
de 12^e certificative :



CLASSES DE RACCORDEMENT

Après un certificat de fin d'études secondaires VG obtenu avec de bons résultats et avec un niveau scolaire correspondant aux conditions d'admission, il est possible d'entrer dans une classe de raccordement pour se préparer au gymnase ou commencer un apprentissage exigeant.



En savoir plus sur les classes
de raccordement :



PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

Pour les élèves ayant peu fréquenté l'école dans leur pays d'origine et pour qui l'intégration scolaire demande du temps, une classe de pédagogie spécialisée offre un apprentissage en petit groupe pour développer leurs connaissances et leur autonomie. Le programme et le rythme scolaire sont adaptés. Si les difficultés de l'élève sont reconnues comme un trouble ou une déficience, une école de pédagogie spécialisée est peut-être la solution.



En savoir plus sur les établissements de pédagogie spécialisée :



APRÈS L'ÉCOLE OBLIGATOIRE : TRANSITION 1

Les élèves allophones ayant dépassé l'âge de l'école obligatoire et souhaitant améliorer leur niveau scolaire ainsi que leur connaissance des métiers avant d'entamer une formation peuvent suivre une mesure de transition. Ces mesures durent en principe 1 an.

Les mesures de transition s'adressent à tous : les jeunes allophones se retrouvent dans des classes avec d'autres élèves qui ont suivi leur scolarité ici. Mais certaines mesures s'adressent spécialement aux jeunes parlant peu ou pas le français.



Les demandes d'admission doivent être envoyées au **Portail migration** ou au **Guichet de la Transition 1 (Guichet T1)**. L'enseignant ou l'enseignante et le conseiller ou la conseillère en orientation de l'école sont disponibles pour accompagner les jeunes dans leurs démarches.

Il y a deux types de mesures de transition :

- **Les mesures scolaires :** elles permettent de renforcer les connaissances de base nécessaires pour pouvoir réussir une formation après l'école, par exemple un apprentissage.
- **Les mesures pratiques :** elles permettent de découvrir des métiers en expérimentant leurs activités.

MESURES SCOLAIRES

École de l'Accueil (EdA)

L'École de l'Accueil reçoit des jeunes allophones de 15 à 25 ans, présents en Suisse depuis moins de deux ans et souhaitant améliorer leurs connaissances du français. En plus des cours de français langue seconde (FLS), de mathématiques, de sciences, de culture suisse et d'éducation numérique, des ateliers permettent aux jeunes de découvrir des activités techniques ou artistiques.

Un important soutien en orientation professionnelle permet aux jeunes de construire la suite de leur parcours : projet de formation ou d'études, organisation de stages, préparation aux examens d'admission en apprentissage, etc.



En savoir plus sur l'École de l'Accueil :



École de la Transition (EdT)

Les jeunes allophones de 15 à 18 ans manifestant de l'intérêt pour un domaine professionnel et capables de suivre un enseignement en français, mais ayant besoin de renforcer leurs connaissances scolaires peuvent être admis à l'École de la Transition. Au programme : cours de français, de mathématiques et cours à options préprofessionnels.

Un soutien en orientation professionnelle est également proposé.

École de la Transition – P8

Certaines classes de l'École de la Transition, appelées P8, offrent des cours de français langue seconde (FLS) supplémentaires.

École de la Transition – Secteur Appui et Soutien (SAS)

Le secteur Appui et Soutien (SAS) de l'École de la Transition s'adresse aux jeunes rencontrant des difficultés à choisir un domaine professionnel et ayant besoin de renforcer leurs connaissances scolaires. En plus des cours de français, de mathématiques, d'histoire et de géographie dispensés dans de petites classes d'environ 8 à 11 élèves, un important soutien en orientation professionnelle est proposé.

MESURES PRATIQUES

Semestre de motivation (SEMO)

Le Semestre de motivation (SEMO) s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans recherchant activement une place d'apprentissage et ayant droit aux prestations de l'assurance-chômage. Les différents SEMO offrent des activités pratiques en ateliers, des appuis scolaires en français et mathématiques, et organisent des stages en entreprise.

Il y a plusieurs SEMO dans le canton. Au SEMO Nord, une mesure de transition appelée Transfo, propose des cours de français langue seconde (FLS).



En savoir plus sur l'École de la Transition – P8 :



En savoir plus sur le secteur Appui et Soutien de l'EdT :



En savoir plus sur le Semestre de motivation :



Préapprentissage en école de métiers

Les jeunes de 15 à 18 ans ayant de l'intérêt pour le domaine artistique ou technique et souhaitant se préparer à entrer en apprentissage dans l'un des métiers disponibles peuvent commencer un préapprentissage en école de métiers. Des cours en lien avec le choix du domaine, des activités pratiques en ateliers à l'école, et parfois des stages dans une entreprise sont organisés.

Les écoles de métiers organisent un examen d'admission sur la maîtrise du français et sur les connaissances générales.

Préformation au COFOP

Les jeunes de 15 à 18 ans ayant de l'intérêt pour un métier ou pour un domaine professionnel, mais qui ne sont pas en mesure de commencer un apprentissage dans une entreprise peuvent être admis au secteur Préformation du COFOP. En plus de la pratique en ateliers, des cours de français et de mathématiques sont organisés, ainsi qu'un soutien en orientation.

MESURES SPÉCIALISÉES : TRANSITION ÉCOLE-MÉTIER (TEM)

Les jeunes rencontrant d'importantes difficultés à l'école et ayant besoin d'un environnement adapté peuvent être admis dans un centre de formation Transition École-Métiers (TEM), dans l'objectif de découvrir les bases de plusieurs métiers, de développer leurs compétences sociales et leur autonomie.

Pour bénéficier de cette mesure, un diagnostic d'un trouble ou d'une déficience est nécessaire.



En savoir plus sur le préapprentissage en école des métiers :



En savoir plus sur le secteur Préformation du COFOP :



En savoir plus sur les centres de formation TEM :



APRÈS L'ÉCOLE OBLIGATOIRE : APPRENTISSAGE

Après l'école, dès l'âge de 15 ans, il est possible de commencer un apprentissage pour obtenir une qualification professionnelle et entrer dans le monde du travail. La recherche d'une place d'apprentissage dans le métier choisi peut prendre du temps et demande une bonne préparation.

Il y a 4 possibilités :

- Apprentissage en entreprise
- Préapprentissage en entreprise
- Apprentissage en école
- COFOP Formation

Il est important d'effectuer des stages dans le métier choisi pour vérifier ses intérêts.

La brochure *De l'école aux cours professionnels* fournit des informations par branche scolaire sur le niveau exigé pour être à l'aise aux cours professionnels dans chaque métier. Cette brochure est disponible auprès du conseiller ou de la conseillère en orientation, ou dans les Centres d'information sur les études et les professions.



Il est possible de commencer un apprentissage en entreprise à condition d'avoir un titre de séjour en Suisse.

L'attestation fédérale de formation professionnelle initiale AFP (2 ans de formation) et le certificat fédéral de capacité CFC (3 ou 4 ans de formation) permettent de chercher un emploi qualifié et de gagner sa vie. Après un CFC, il existe aussi de nombreuses possibilités de formation ou d'études.



Conseils pour trouver un stage :



Conseils pour trouver une place d'apprentissage :



Centre d'information sur les études et les professions :



APPRENTISSAGE EN ENTREPRISE

Il existe près de 200 métiers accessibles par un apprentissage. Les gestes, les pratiques et les techniques du métier choisi sont transmis dans une entreprise formatrice pendant 3 ou 4 jours par semaine. Un à 2 jours par semaine, l'école professionnelle enseigne les connaissances théoriques du métier et développe la culture générale. Les cours sont en français. En cas de difficultés à l'école professionnelle, il y a des possibilités d'appui.



La prolongation d'apprentissage pour l'intégration (PAI+) propose une année de cours de renforcement du français et d'intégration avant de commencer la formation proprement dite. L'apprentissage dure un an de plus.

PRÉAPPRENTISSAGE EN ENTREPRISE

Les jeunes ayant choisi un métier mais ayant encore besoin de temps pour se préparer à une formation professionnelle peuvent commencer un préapprentissage. Les bases pratiques du métier sont transmises dans une entreprise formatrice, et les connaissances scolaires sont renforcées dans une école professionnelle, 1 jour par semaine. Les cours sont en français.



Le préapprentissage d'intégration propose en plus des cours de français langue seconde (FLS). Dans ce cas, les préapprennis et préapprennies suivent 2 jours de cours en école professionnelle et apprennent les bases du métier 3 jours par semaine dans l'entreprise formatrice.



En savoir plus sur l'apprentissage :



En savoir plus sur la prolongation d'apprentissage pour l'intégration (PAI+) :



En savoir plus sur le préapprentissage :



APPRENTISSAGE EN ÉCOLE

Pour environ 20 métiers, l'apprentissage CFC peut également se dérouler dans une école de métiers ou à l'École de commerce. La pratique et la théorie sont enseignées au même endroit, en français. Il y a aussi des cours de langues étrangères (allemand ou italien et anglais).

Des conditions spécifiques pour entrer dans ces écoles sont exigées.



En savoir plus sur l'École de commerce :



En savoir plus sur l'apprentissage en École de métiers :



CENTRE D'ORIENTATION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE (COFOP)

Les jeunes ayant besoin d'un accompagnement spécifique pour assurer leur formation et s'intéressant à un des métiers proposés au COFOP peuvent envoyer leur candidature dans ce centre de formation. La formation pratique est assurée au COFOP, et les cours sont dispensés dans une école professionnelle du canton.



En savoir plus sur le COFOP :



Les jeunes rencontrant des difficultés d'apprentissage en raison de problèmes de santé peuvent bénéficier de la prestation ANDIAMO, proposée par l'Assurance invalidité (AI). Des centres de formation professionnelle spécialisés sont, selon les cas, susceptibles de les accueillir.



En savoir plus sur ANDIAMO :



En savoir plus sur ces centres :



APRÈS L'ÉCOLE OBLIGATOIRE : ÉTUDES AU GYMNASÉ

Les jeunes ayant un très bon niveau scolaire peuvent envisager une formation universitaire ou en hautes écoles spécialisées. Sous certaines conditions, ils ont la possibilité de poursuivre leurs études au gymnase.

Chaque année, quelques élèves passent directement des classes d'accueil à des classes du gymnase (École de maturité ou École de culture générale). Pour cela, il faut :

- Avoir suivi un cursus scolaire exigeant dans son pays d'origine.
- Avoir un niveau de compétences qui correspond aux exigences de la 11VG ou 11VP.
- Avoir de bonnes compétences en langues (surtout l'anglais) et une bonne culture générale.
- Avoir de bonnes méthodes de travail.



Certains gymnases organisent des cours intensifs de français (CIF).

ÉCOLE DE MATURITÉ

D'une durée de 3 ans, l'École de maturité prépare les élèves à obtenir une maturité gymnasiale en vue de poursuivre des études à l'Université, à l'École polytechnique fédérale et à la Haute école pédagogique.



En savoir plus sur l'École de maturité :



ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

D'une durée de 3 ans, l'École de culture générale (ECG) prépare les élèves à obtenir un certificat d'École de culture générale, puis, après un an supplémentaire, la maturité spécialisée. Cette dernière permet de poursuivre des études dans une Haute école spécialisée du domaine choisi, ou à la Haute école pédagogique.



En savoir plus sur l'École de culture générale :



En savoir plus sur la maturité spécialisée :



RESSOURCES

À L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

Le maître ou la maîtresse de classe, les enseignants et enseignantes de discipline, le conseiller ou la conseillère en orientation, le doyen ou la doyenne sont là pour faire connaître les diverses possibilités de scolarisation ou de formation, conseiller, évaluer et accompagner les jeunes dans leurs choix.

Les parents (ou représentants légaux) peuvent également demander un entretien. S'ils ne parlent pas bien le français, l'école fera appel à un ou une interprète.

DÈS LA FIN DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

Le Portail migration reçoit les demandes des jeunes ayant encore besoin de structures d'accueil et d'apprentissage du français.



Les Guichets de la Transition 1 reçoivent les demandes de jeunes pouvant poursuivre leur formation en classes ou en structures régulières.



COMPLÉMENTS À LA BROCHURE

Questions fréquentes



Information sur les niveaux de langues



Synthèse des conditions d'accès aux diverses prestations



INFORMATION SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

Centre d'information sur les études et les professions



www.vd.ch/orientation



Espace multimédia de l'orientation sur les métiers et les formations, www.zoom-vd.ch



www.vd.ch/ecole



www.vd.ch/apprentissage



INFORMATION EN LIEN AVEC LA MIGRATION

Centre de ressources de l'Unité Migration-Accueil (CRUMA)

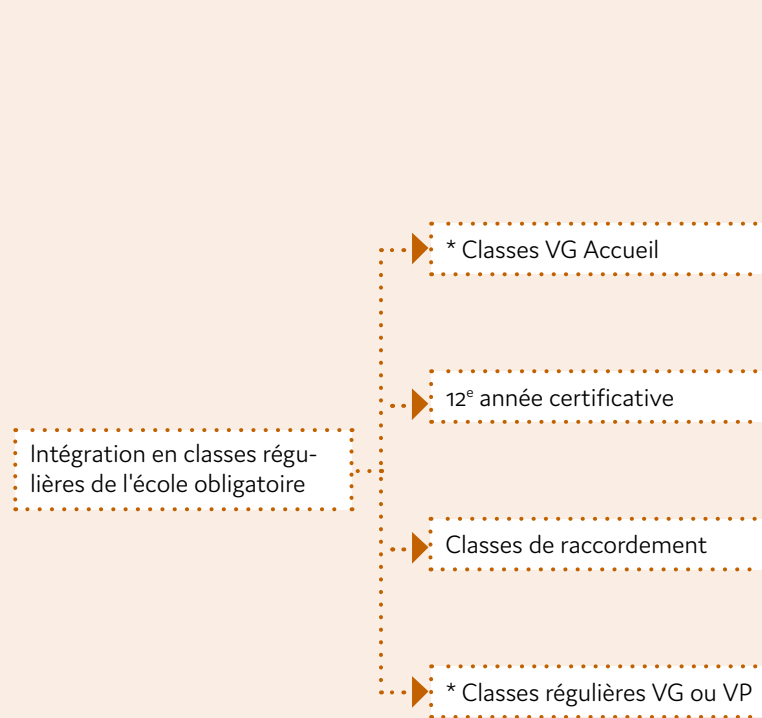


Brochure *Bienvenue dans le Canton de Vaud*



VUE D'ENSEMBLE

ÉCOLE OBLIGATOIRE

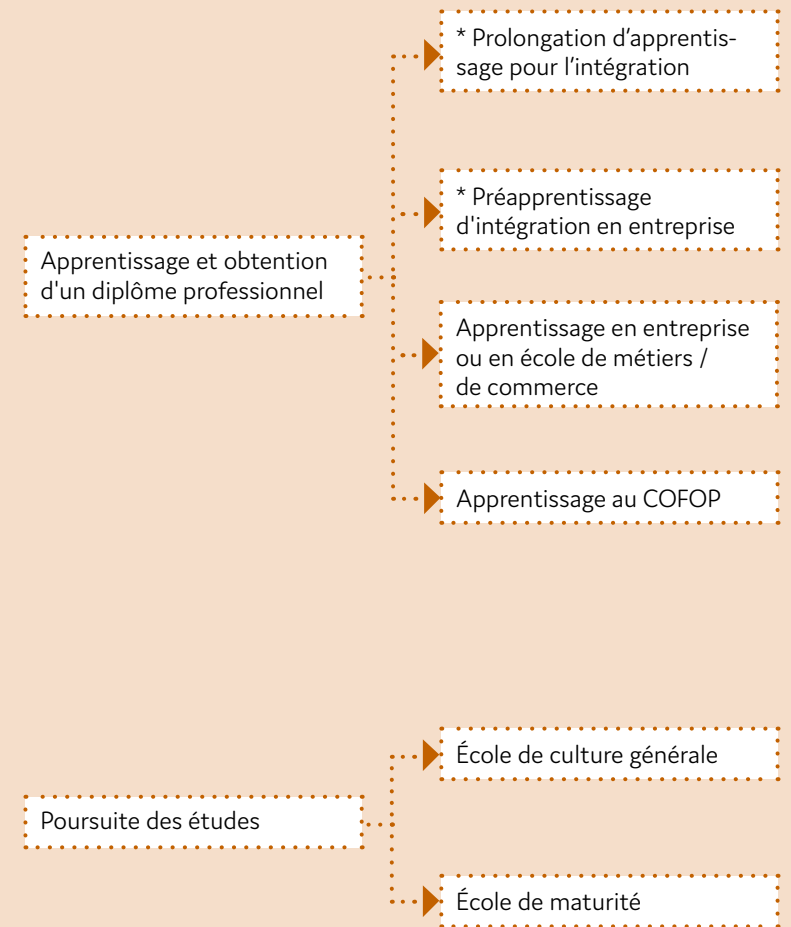


* Avec enseignement de français langue seconde (FLS) ou cours intensifs de français (CIF)

TRANSITION



FORMATION POSTOBLIGATOIRE



Si difficulté à suivre l'école et besoin d'un environnement adapté : pédagogie spécialisée et enseignement spécialisé.

RÉALISATION ET ÉDITION

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)
Unité Information – communication (UICom)

www.vd.ch/orientation
info.osp@vd.ch

CHEF DE PROJET

Etienne Corbaz, Portail migration

RÉDACTION

Corinne Giroud, UICom

RELECTURE

Céline Gudet, conseillère en orientation / Joël Viau, responsable des prestations ECO-T1 /
René-Luc Thévoz, Sandra Colaone, Christophe Blanchet, Unité Migration Accueil /
Marjorie Borgna, Portail migration / Emily Lugon Moulin, UICom

CRÉATION GRAPHIQUE

Emilie Cornu, UICom

RÉSEAUX SOCIAUX

[orientation vaud](#)



2024